

ARRETE modificatif N° 2024/00180
PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA FORMATION
BACHELOR UNIVERSTAIRE ET TECHNOLOGIQUE

Le Président de l'Université Paris Nanterre,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-2 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université approuvées par la CFVU du 02/10/2023
Vu l'avis du Directeur de l'IUT de Ville d'Avray / Saint-Cloud / Nanterre ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2023-2024, conduisant à la délivération du diplôme ci-après :

Bachelor Universitaire de Technologie	Génie Electrique et Information Industrielle (GEII) Génie Mécanique et productique (GMP) Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques (MT2E) Information-Communication option Métiers du livre et du patrimoine (INFO-COM) Gestion des Entreprises et des Administrations option Gestion Comptable et financière (GEA) Techniques de Commercialisation (TC)
--	--

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Président : Monsieur **Michel BATOUFFLET**, Directeur de l'IUT

Chef(s) de Département :

- Monsieur Yann LE BOULANGER (suppléant)	GEII
- Monsieur Frédéric WATZKO	GMP
- Monsieur Vincent PINA	MT2E
- Monsieur Julien HAGE	INFO-COM
- Monsieur David RAUX	GEA
- Monsieur Marc JAILLOT	TC

Enseignant(s) :

- Madame Géraldine GUIDA	GEII
- Monsieur Gaëtan COLOMBIER	GMP (FI)
- Madame Julie RANGER	GMP (FA)
- Madame Bénédicte HINGANT	MT2E
- Monsieur Jesus CABELLO	INFO-COM
- Monsieur Nadir OUCHENE	GEA (FI)
- Christelle SIBERLIN	GEA (FA)
- Monsieur Didier LOPEZ	TC

Représentant(s) des milieux professionnels :

- Monsieur Patrick LE GUIENNE	GEII
- Monsieur Sylvain BOULAY	GMP
- Monsieur Aymeric DE BENNETOT	MT2E
- Madame Caroline MENEGHETTI	INFO-COM
- Monsieur Abir SAKKA	GEA
- Monsieur Silvère LAMY	TC

ARTICLE 2 :

Le Président du jury peut constituer, au sein du jury, des commissions correspondant aux divers Départements de l'IUT et présidés par le chef de Département concerné.

ARTICLE 3 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- le passage en semestre suivant,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de DUT INTERMEDIAIRE

ARTICLE 4 :

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'IUT, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 27/05/2024
Pour le Président, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire,
Meglena JELEVA

